

2D-DOC



Date de facture 23/01/2026
N° de facture 11144830470126

Remise à Zéro 22/02/2026
Fin d'engagement 26/09/2027

N° de compte client 1.41936537
N° de ligne 06 62 56 10 21

MACK LOUIS MOBILE
M LOUIS MACK
166 CHEMIN DE L'EGALITE
82300 CAUSSADE

Bonjour, voici votre facture du 23 janvier 2026

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 5 février 2026		66,98
Vos services fournis par votre opérateur	29,99	35,99
Vos abonnements, forfaits et options	29,99	35,99
Vos communications (du 23/12 au 22/01)	0,00	0,00
Vos autres services de tiers (**)		14,99
Vos abonnements		14,99
Mensualités de vos facilités de paiement pour votre équipement		16,00

Montant de la facture soumis à TVA

29,99 35,99

TVA 20,00 % payée sur les débits

6,00

Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %

29,99

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

(**) La TVA n'est pas collectée par votre opérateur.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € ainsi que tout complément sur justification.

Le présent document ne constitue pas une facture au sens fiscal du terme.

Votre facilité de paiement pour votre équipement

Le montant restant dû après cette mensualité sera de 48,00€, soit 6 mensualités.

Rappel : vous avez souscrit une facilité de paiement (E0039638025018) de 24 mensualités de 8,00€ d'un montant total de 192,00€.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre facilité de paiement dans la rubrique Mon Compte sur bouyguetelecom.fr.

Votre facilité de paiement pour votre équipement

Le montant restant dû après cette mensualité sera de 160,00€, soit 20 mensualités.

Rappel : vous avez souscrit une facilité de paiement (E0043770158004) de 24 mensualités de 8,00€ d'un montant total de 192,00€.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre facilité de paiement dans la rubrique Mon Compte sur bouyguetelecom.fr.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BTGAC05G1TF43



Utilisateur de la ligne LOUIS MACK	Numéro de la ligne 06 62 56 10 21	Annexe de la facture 11144830470126
--	---	---

	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		29,99	35,99
Vos abonnements, forfaits et options			35,99
Pour le mois à venir (du 23/01 au 22/02)			
· Forfait 250Go 5G avantages smartphone	20,00	40,83	48,99
· Remise Forfait	20,00	-4,17	-5,00
· Economie B.iG	20,00	-6,67	-8,00
Vos communications (du 23/12 au 22/01)			0,00
décomptées de vos forfaits			
· 02:49:41 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24			
· 2 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24			
· 7 Go 217 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal			
en dépassement ou non incluses dans vos forfaits			
· 00:00:19 de Appels reçus en Zone Europe du 22/10 au 22/01	20,00	0,00	0,00

Vos autres services de tiers	14,99
Vos abonnements (du 23/12 au 22/01)	14,99
Autres	
· 1 unité de Applications - contenus - services	14,99

Pour gérer vos achats et vos abonnements rendez-vous sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon compte".

(*) Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

50,98

Détail de votre facture du 23 janvier 2026

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
23/12	703 Mo 100	France	0,000
24/12	107 Mo 696	France	0,000
25/12	1 Mo 709	France	0,000
26/12	36 Ko 609	France	0,000
27/12	1 Mo 116	France	0,000
28/12	2 Ko 308	France	0,000
29/12	2 Mo 549	France	0,000
30/12	1 Mo 831	France	0,000
31/12	29 Mo 064	France	0,000
01/01	362 Ko 964	France	0,000
02/01	2 Mo 645	France	0,000
03/01	1 Mo 672	France	0,000
04/01	122 Ko 850	France	0,000
05/01	1 Mo 334	France	0,000
06/01	540 Ko 772	France	0,000
07/01	2 Mo 424	France	0,000
08/01	1 Mo 473	France	0,000
09/01	238 Mo 910	France	0,000
10/01	292 Mo 808	France	0,000
11/01	1 Mo 768	France	0,000
12/01	189 Mo 877	France	0,000
13/01	501 Mo 425	France	0,000
14/01	757 Mo 064	France	0,000
15/01	159 Mo 143	France	0,000
16/01	494 Mo 867	France	0,000
17/01	769 Mo 011	France	0,000
18/01	1 Mo 208	France	0,000
19/01	1012 Mo 765	France	0,000
19/01	982 Mo 558	Portugal	0,000
20/01	1 Go 103	Portugal	0,000
21/01	275 Ko 378	Portugal	0,000
21/01	1 Mo 107	France	0,000
22/01	433 Ko 074	France	0,000

en dépassement ou non incluses dans vos forfaits

Appels reçus en Zone Europe 0,00

Heure indiquée = heure France métropolitaine

Date	Heure	Durée Réelle hh:mm:ss	Durée Facturée hh:mm:ss	Pays Visité	Coût € TTC*
20/01	15:42:40	00:00:11	00:00:11	Portugal	0,000
20/01	17:26:00	00:00:08	00:00:08	Portugal	0,000

Vos autres services de tiers

Vos abonnements

Autres

Retrouvez les coordonnées de l'éditeur du service sur le site surmafacture.fr

Gérez vos achats et abonnements sur bouyguetelecom.fr, rubrique "Mon compte"

Applications - contenus - services 14,99

Date	Heure	Type	Nom du service	Coût € TTC*
10/01	04:04:44	Renouvellement	Abonnement Netflix	14,990

Total de vos consommations 14,99

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1 Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?
Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.